JOURNAL GULLE

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville.....» 8 fr. LOT et Départements limitrophes...... 3 fr. Autres départements 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche,

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'Assistance aux Vieillards

Il est difficile de juger encore dans ses effets d'ensemble la loi qui est entrée en vigueur le le janvier 1907 et qui a réalisé chez nous l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. Une première raison qui nous en empêche, c'est qu'elle ne bat pas encore son plein.

L'adage : « Nul n'est censé ignorer la loi » correspond aussi peu à la réalité lorsque la loi est favorable à ceux qu'elle vise que lorsqu'elle leur est désagréable. Il est vrai que dans le premier cas, surtout quand il s'agit comme pour cette loi, d'un intérêt pécuniaire, la connaissance des dispositions législatives ne tarde pas à se généraliser. Quoi qu'il en soit, pendant la première année de la mise en vigueur du nouveau texte, on constate une progression marquée dans le nombre de ceux qui demandent à en bénéficier. C'est ce que nous constatons un peu partout. Communes et départements s'aperçoivent que les sommes votées lors de leurs derniers budgets de 1907 et 1908, sont insuffisantes et ils s'apprêtent à se procurer des ressources nouvelles. En fait, la loi si l'on peut dire, ne bat pas

Il n'est pas permis encore de déterminer d'une manière précise ce qu'elle coûtera régulièrement une fois que tous les ayants-droit se seront fait connaître.

encore son plein.

Pourtant dès maintenant, on nous signale dans certains départements la nécessité d'un contrôle sévère destiné à réprimer la fraude. C'est surtout, paraît-il, le rapport du préfet des Pyrénées-Orientales, M. de Landrodie, qui se prononce très nettement en ce sens. Il lui aurait éte donné de constater dans son département des fraudes considérables qui chargeraient à titre injustifié les finances de l'Etat. Pour ma part je m'y attendais non pas seulement parce qu'il faut toujours s'attendre à voir exploiter les finances publiques, si l'on ne prend pour l'empêcher des précautions suffisantes, mais aussi parce que sur un point la loi est mal faite, grâce à l'intervention du Sénat.

On connaît les hyperboles lyriques par lesquelles la presse modérée a coutume de célébrer l'impartialité, la sérenite sénatoriales. Tanois que les députes ne seraient dans tous leurs actes que bassement attachés à l'unique souci de leur réélection, le moue de nomination des senateurs les mettrait au-dessus de ces petitesses, de ces misères et leur permettrait de ne penser en toutes choses qu'à l'interêt general du pays.

Heias ! il faut en rabattre. En fait, nulle Assemblée n'est plus préoccupée que le Senat de son collège électoral. On l'a vu, par exemple, lorsqu'il a discute la loi sur les juges de Paix. La Chambre avait maintenu des conditions de nomination assez rigoureuses. Le Sénat a ouvert les portes à toute une catégorie de nouveaux candidats et lesquels? les électeurs senatoriaux, les principaux d'entre oux du moins, les maires. Même attitude en ce qui concerne la loi d'assis-

Nous avions pensé à la Chambre que la part des communes dans les pensions à allouer devait être assez considérable pour l'excellente raison que c'était les conseils municipaux qui étaient, de par la loi, appelés à dresser la liste des subventionnés. Il fallait qu'ils eussent un intérêt pécuniaire à ne pas allonger outre mesure cette liste en y inscrivant des personnes qui n'y auraient aucun droit. Le premier souci du Sénat a été au contraire de réduire la part des communes. Pour certaines communes Pauvres dans certains départements pauvres, elle tombe à presque rien. Le préset du Finistère ne signale aucune réclamation. Je le crois parbleu! bien. Dans son département la part des communes en général n'est que de 5 0/0 et l'on doit avoir adopté des taux de pension relativement faibles.

Dans ces conditions, à quoi bon se gênerpuisque l'augmentation du nombre des assistés n'a pour ainsi dire aucune répercussion sur le budget de la commune.

Il sera évidemment fort difficile de revenir sur ces défauts de la loi; il est nécessaire néanmoins de les signaler en demandant au gouvernement d'exercer de la manière la plus active et la plus vigilante une surveillance parfaitement justifiée. Cela est d'autant plus urgent qu'il s'agit d'une de ces lois de solidarité seciale, de la première même de ces lois, dont la République à juste titre se fait honneur. Ces lois s'inspirent des idées d'entre-aide mutuelle qui doivent dominer dans la société moderne, mais elles présentent d'autre part, je ne dirai pas l'inconvénient, simplement ce caractère de coûter cher.

Quelles que soient les énormes charges d'un budget qui atteint quatre milliards et qui n'est pas seulement un budget de solidarité, nous n'avons pas hésité à entrer dans cette voie, pensant que l'avenir nous donnerait raison. Encore faut-il que les premières expériences ne soient pas faussées soit par la cupidité, soit par la négligence. Nous ne reculerons pas devant les sacrifices nécessaires, mais nous sommes en droit de demander qu'aucun d'eux ne soit inu-

Pierre POISSON, Député du Gard.

EN RUSSIE

Importantes Arrestations

On a quelques détails sur une série d'importantes arrestations qui ont eu lieu ces jours derniers dans divers quartiers de Pétersbourg. Voici dans quelles circonstances elles ont eu lieu:

Il y a environ huit jours, un jeune homme bien mis se rendant de Moscou à Pétersbourg fut filé par des inspecteurs et arrêté peu après son arrivée dans la perspective Nevsky. Au moment de son arrestation il tenta d'avaler un papier. On trouva chez lui des listes d'adresses qui furent déchiffrées et il fut établi qu'il était membre du parti socialiste révolutionnaire et qu'il était venu à Pétersbourg pour rendre compte des résultats du congrès du parti.

A la suite de cette arrestation, d'autres furent opérées, dont celles de plusieurs membres du parti socialiste révolutionnaire et du comité de l'Union des chemins de fer. Il a été, en outre, établi par l'enquête qu'un fonctionnaire du département de la police, le jommé Kholodnikof, chef du service de la correspondance secrète, remettait copie de documents confidentiels au parti.

Kholodnikof a été arrêté chez lui. rue Bojdestvenskaïa, où l'on a trouvé nombre de papiers importants. En tout, environ cent arrestations ont été opérées, dont vingt-cinq d'ouvriers, les autres d'intellectuels, d'étudiants, de médecins et d'hommes de lettres.

Au cours des perquisitions, on a saisi deux pouds de dynamite et une grande quantité d'armes.

Congrès de la Paix

En Allemagne le vent est aux paroles de paix, d'union et de concorde. Au congrès'interparlementaire réuni à Berlin, le prince de Bülow, dans la la séance d'ouverture, a prononcé un discours en français, plein de verve, souvent ironique, mais contenant cependant des déclarations formelles au sujet du désir qu'a le peuple allemand de maintenir la paix. Le Chancelier, en passant, a souligné la sympathie qu'il avait pour faire trancher par une cour d'arbitrage les conflits qui pourraient surgir. Il est bon de remarquer que le prince de Bülow a commencé son discours par rendre un hommage mérité à M. Frédéric Passy, délégué français.

Le prince Schonaich-Carolath, pré- l'affirmant la supériorité masculine, sident de la conférence, avait préalablement prononcé une allocution. dans laquelle il s'est attaché à démontrer combien était grand l'attachement qu'avait le peuple allemand

pour la paix.

Aujourd'hui la conférence est terminée, après s'être déroulée sous la bonne impression première. Avant de se séparer des parlementaires, le prince de Bülow les avait conviés à une fête donnée en leur honneur dans sa merveilleuse résidence. Là encore, l'accord le plus parfait n'a cessé de régner, et les Congressistes se sont donnés rendez-vous au Canada pour

Devant son miroir

Un organe de Chicago vient de se livrer à une enquête curieuse et il a posé à ses lecteurs la question sui-

Combien de temps une femme passe-t-elle devant son miroir au cours de son existence?

Il recueillit les observations qu'il put auprès oncles, frères, fiancés, maris, cousins, pères et grands-pères et établit de savants calculs.

Il prend un espace de temps compris entre 6 et 70 ans. Il estime ainsi que la fillette de 6 à 10 ans reste chaque jour en moyenne, sept minutes devant sa glace; de dix à 15 ans, un quart d'heure ; la jeune fille de 15 à 20 ans, vingt-deux minutes; de 20 à 25 ans, vingt-cinq minutes; do 25 à 30 ans, selon notre calculateur, la femme reste une demi-heure devant sa glace, c'est le maximum. De 30 à 35 ans, la cote descend à vingt quatre minutes; de 35 à 40 ans, de dixhuit minutes; de 40 à 50, douze minu-

Enfin, de 50 à 60, elle n'est plus que de six minutes, comme dans le jeu-

Au total, on arrive aux chiffres suivants: 349.575 minutes ou 5.826 heures, ou plus de 242 jours. Chiffres respectables.

Donc à la question : « Combien de temps une femme passe-t-elle devant sa glace de sa sixième à sa soixantedixième année ? » on peut répondre : huit mois...

Remarquez que les américaines servirent seules à l'établissement de cette solution et nous pouvons supposer qu'en France on la trouvera au dessous de la réalité.

N'est-il pas vrai, lecteurs ?

Inventions

L'histoire la plus amusante que les journaux américains nous rapportent se trouve dans un journal de Chicago.

Dans cette ville vit un ingénieur qui, marié à une femme médecin, se voyait à regret obligé par les absences professionnelles de la doctoresse, de s'occuper lui-même de son fils âgé de quelques mois. Le père inventa alors un appareil qui, accroché à un commutateur, mettait en mouvement le berceau et faisait marcher en même temps un phonographe, lequel chantait la berceuse favorite de l'hé-

ritier. Non content d'avoir ainsi réduit l'électricité au rôle de nourrice sèche, l'ingénieur a pensé aussi à ses enfants à venir, en faisant construire un appareil électrique qui fait sortir le lait d'un biberon et approche par intervalles un petit récipient dont l'usage, aifficile à décrire, se devine aisément.

Mais cette dernière invention, si ingénieuse dans le principe, ne laisse pas que de rencontrer encore dans l'application, paraît-il, quelques difficultés.

Mais cela n'est point pour arrêter notre ingénieur, qui n'est pas américain pour rien. Sa femme étant toujours absente, il inventera quelque jour, sans doute, un appareil pour faire des enfants automatiquement, avec un appareil électrique.

Voilà qui ne va pas faire plaisir aux adeptes ferventes du féminisme, en au moins sur ce point!

Le New-York Herald rapporte de son côté qu'un célèbre professeur de l'Université d'Harvard, aux Etats-Unis, s'est livré à des expériences, desquelles il résulte péremptoirement, selon lui, que les femmes se rendent moins compte que les hommes de l'écoulement du temps. Il a examiné, avant de lancer cet arrêt, 251 jeunes

hommes et 274 jeunes filles. Le célèbre professeur cite, presque avec indignation, le cas d'une jeune fille qui estimait à dix minutes pleines un intervalle qui n'avait duré en réalité qu'une minute et demie. N'est-ce pas épouvantable?

Cela prouve au moins que la jeune fille trouvait le temps long. Peut-être l'expérience à laquelle la soumettait le professeur américain ne l'amusaitelle pas du tout!

Au fait, cette tendance de l'esprit féminin est peut-être exacte. Cela expliquerait pourquoi les femmes, portées à l'ennui, sont si friandes de distractions; ou encore comment elles savent si agréablement perdre leur temps, chose qui est éminemment excusable chez elles, puisqu'elles n'en auraient pas la notion pré-

INFORMATIONS

Au Maroc

Les objections de l'Allamagna

La « Petite République » dit que d'après des renseignements qu'elle a de bonnes raisons pour tenir comme bien fondés, le gouvernement allemand élèverait sur la Note francoespagnole les deux objections suivan-

1º Une indemnité trop élevée donnerait à la France et à l'Espagne une sorte d'hypothèque sur l'empire chérifien, contrairement à l'esprit de l'acte d'Algésiras.

2º La France et l'Espagne, étant intervenues à Casablanca dans un intérêt commun, selon leurs déclarations à toutes les puissances ne pourraient se refuser à internationaliser les règlements des indemnités.

« On a d'ailleurs, ajoute la « Petite République », la conviction dans les milieux bien informés, qu'un terrain d'entente n'est pas impossible à trouver, compatible bien entendu avec nos intérêts et nos droits.

D'autre part, d'après le « Figaro », l'Allemagne soutiendrait que l'on empiète sur l'autorité de Moulaï-Hafid en lui dictant en détail ce qu'il doit faire concernant la répudiation de la guerre sainte ou l'adoption de mesures de sécurité Le « Figaro » confirme que d'autres réserves porteraient sur la question de remboursement des dépenses militaires que la France et l'Espagne annoncent dans leur Note.

Moulai-Hafid et les Ulémas

Le bruit court dans les milieux indigenes que les notables de Fez auraient nettement exprimé à Moulaï-Hafid leur mécontentement au sujet de l'envoi de la lettre au corps diplomatique acceptant en principe l'Acte d'Algésiras; ils seraient d'avis au contraire de renier toute la politique d'Abd-el-Aziz et les traités par lui conclus avec les Europens. Les Ulémas auraient été jusqu'à menacer Hafid de l'abandonner s'il ne reprenait pas immédiatement la politique intransigeante sur le programme de laquelle il fut proclamé. Moulaï-Hafid hésite.

Pour comble de malheur, son conseiller intime, M. Vassel, serait prêt à quitter Fez par suite de dissentiments au sujet de son attitude spéciale vis-à-vis de la France.

Ces bruits, qui n'ont rien d'officiel, semblent avoir pris leur source dans quelque intrigue de palais, dont le nouveau règne sera fécond chaque fois qu'Hafid cherchera à s'écarter du programme imposé par les fanatiques qui le portèrent au trône.

Parti radical et radical socialiste

Le Comité exécutif du parti radical et radical socialiste s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. J.-L. Bonnet, vice-président.

Le président a donné des renseignements sur le Congrès de Dijon, qui s'annonce comme un grand succès. Près de mille délégués ont déjà retiré leurs cartes.

Le Comité a ensuite pris connaissance des rapports présentés par M. Lefranc, au nom de la Commission de discipline.

Après avoir entendu MM. Delaroue, Lancry, Chauvin, Lefranc et Falot, les conclusions de la Commission on été adoptées.

Enfin, M. F. Buisson, député, a fait connaître les conclusions du rapport qu'il présentera au Congrès de Dijon. La séance est levée à minuit.

Le port de Rochefort

Le Parlement s'occupera, dès sa rentrée, d'une question de la plus haute importance, question que vient de soulever la Commission du Budget en demandant la spécialisation du port de Lorient et la suppression radicale du port de Rochefort.

Cette décision a provoqué dans toute la région du Sud-Ouest un vif émoi et, en raison des conséquences irréparables qu'aurait pour la Défense nationale la réalisation de ce projet, la France entière doit s'associer aux justes protestations que formule cette contrée.

C'est à ce titre que nous croyons utile et parriorique de reproduire quelques-uns des arguments d'une protestation signée à Rochefort et dans tout le pays charentais afin de répondre aux incriminations de l'incompétence ou du parti pris.

Les pétitionnaires font valoir que le maintien de Rochefort comme port militaire de plein exercice, est, de l'avis unanime des amiraux, une nécessité nationale; que supprimer le port militaire de Rochefort c'est, la guerre venue, supprimer aussi les ports de Bayonne, de Bordeaux, de La Rochelle, de La Pallice et de Nantes, laissés désormais sans défense, que l'Arsenal de Rochefort est de tous les arsenaux le plus sûr, le plus protégé, le plus inattaquable, le seul dont les rades soient capables de recevoir toutes nos flottes; que les efforts d'ailleurs inutiles, des Hollandais et des Anglais en 1696 et 1703, pour détruire cet arsenal, les attaques de 1757 et celles du le Empire pour l'une desquelles l'Angleterre dépensa, dit-on, 16 millions) prouvent que ces puissances attribuent à Rochefort une grande valeur militaire; que cette valeur militaire a toujours été reconnue par l'Angleterre et notamment dans ces dernières années, quand elle donna mission, lors des évènements de Fachoda, à l'une de ses puissantes escadres de cingler vers les côtes charentaises; que l'abandon éventuel de ce port a été stigmatisé par les étrangers eux-mêmes (on connaît l'opinion de l'amiral lord SEYMOUR) comme indice d'un manque de sens maritime chez les Français.

Au lieu donc d'anéantir Rochefort, il convient de le conserver et de l'améliorer en utilisant ses merveilleuses rades; en résumé, faire pour Rochefort ce que les Anglais qui, eux, ont le sens maritime, ont fait pour Chatham.

La petite propriété

On se souvient que sur la proposition de MM. Ribot, Siegfried, et d'un grand nombre de députés, le Parlement a voté la loi du 10 avril 1908, qui a pour but de faciliter aux ouvriers urbains et ruraux l'acquisition d'un petit champ ou jardin ne dépassant ni un hectare ni 1.200 fr., et la construction de maisons individuelles à bon marché.

A cet effet, l'Etat est autorisé à avancer les fonds nécessaires jusqu'à concurrence de 100 millions, au taux d'intérêt de faveur de 2 0/0, à des sociétés régionales de crédit immobilier établies dans certaines conditions.

L'arrondissement du Havre va être l'un des premiers à profiter de cette loi démocratique. En effet, une réunion a eu lieu samedi à l'hôtel-deville du Havre, sous la présidence de M. Jules Siegfried, qui, après avoir exposé le but de la loi, a préconisé la création d'une société de crédit immobilier dans l'arrondissement du Havre, au capital de 200 000 fr., dont le quart seul étant versé, permettra à la société d'emprunter jusqu'à concurrence de 350.000 fr. Cette création a été votée, et séance tenante 54.000 fr. ont été souscrits.

On espère à bref délai compléter le capital nécessaire.

Les commis-greffiers et les secrétaires de parquet

Dimanche s'est tenue à Riom (Puyde-Dôme), la troisième assemblée générale statutaire de l'Association amicale des commis-greffiers, commisexpéditionnaires et secrétaires des parquets, des cours et tribunaux civils de France et des colonies.

M. le garde des sceaux avait désigné un haut magistrat pour le représenter et a fait savoir à ces dévoués auxiliaires de la justice, qu'il leur continuerait la bienveillance qu'il leur avait manifestée jusqu'à ce jour, en examinant avec le plus grand intérêt les vœux émis à cette importante réunion.

Dès le matin, les membres de l'Amicale arrivent et sont reçus par le président et par les camarades de Riom et de Clermont Ferrand, arrisalle des fêtes que la municipalité avait eu l'amabilité de mettre à leur disposition. On procède rapidement à la vérification des pouvoirs. Tous les ressorts sont représentés.

Au cours de cette réunion, il a été traité de la question de la stabilité de tout le personnel des greffes et des parquets, de l'amélioration des traitements de certains employés et de la constitution d'une retraite. On demande, en somme, que ces modestes fonctionnaires possèdent un « statut » règlementant définitivement leur recrutement, leur avancement et leur régime disciplinaire.

A la suite de certains incidents qui se sont produits dans un tribunal, d'importantes résolutions ont été vo-

La conquête de l'air

Wilbur Wrigt est revenu sur une de ses décisions précédentes : au lieu de refuser systématiquement tout passager, il acceptera ceux de ses amis qui se présenteront spontanément. mais il ne veut pas prendre l'initiative d'engager une personne avec lui.

Dans son vol, Wilbur Wright avait emporté 50 litres d'essence. Il en a dépensé 22. Il aurait donc pu voler pendant trois heures et demie. En outre, on a prétendu que le refroidissement du moteur se faisait mal et que Wilbur Wright dépensait trop d'eau. Ceci est inexact, car pour une heure et demie de vol, il a dépensé deux litres sur dix qu'il avait empor-

L'admirable vol de Wright (1 h. 31 et 66 kilomètres) lui fait gagner plusieurs prix mis actuellement au concours pour les aviateurs, mais on n'a pas parlé du traité Lazare Weiler! Il faut pour que Wright touche les 500.000 fr. en échange de son aéroplane, qu'il ait fait 50 kilomètres avec un passager ou un poids représentant ce passager. C'est ce dernier point qui n'a pas été observé.

Le pickpocket et le chiromancien

M. Alexander, le patron de l'établissement « le Ciel », constatait, dimanche soir, qu'un spectateur fort élégamment vêtu, faisait les poches de ses voisins.

M. Alexander se rendit aussitôt à l'établissement « l'Enfer », situé à côté, appela un ces artistes de l'établissement, M. Jean, dont la spécialité est la chiromancie.

M. Alexander mit M. Jean au courant, puis revenu avec lui « au Ciel », il annonça aux spectateurs une séance | s'élève pour 1909 à la formidable somde chiromancie.

M. Jean monta sur la scène, et appela l'élégant pickpocket, pour qu'il examine ce que révélaient ses lignes. Après avoir examiné un long mo-

ment, le devin s'écria: « C'est extraordinaire, je lis d'après votre main, que vous êtes pickpocket... Mon devoir m'oblige même à vous faire arrêter. En effet, vous avez sur vous plusieurs porte-monnaie que vous avez dérobé dans cette salle ce

Le voleur protesta avec véhémence, mais en même temps, de la salle, s'élevèrent plusieurs voix : « C'est vrai!... Qu'on le fouille!... Il m'a volé mon porte-monnaie !... »

On dut aller chercher deux agents qui, en effet, trouvèrent sur lui six porte-monnaie, qui furent rendus aussitôt à leurs propriètaires.

L'élégant pickpocket a été ensuite conduit chez M. Duponnois, commissaire de police, qui l'a envoyé au

Il a refusé de faire connaître son identité.

Tirage d'Obligations

Communales 1892 Le numéro 452.076 gagne 100.000 fr. Le numéro 345.865 gagne 30.000 fr.

Les numéros 343.584 et 488.441, chacun 10.000 fr. Les numéros 263.373, 10.856, 143 177,

251.001, chacun 5.000 fr. 30 numéros gagnent chacun 1.000

francs. Obligations foncières 1895

Le numéro 45.470, gagne 100.000 fr. Le numéro 181.323, gagne 25 000 fr. Le numéro 96.094, gagne 10.000 fr. Les 3 numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr.: 338.395, 212.499,

50 numéros gagnent chacun 1.000

Petites Nouvelles

La reine douairière d'Italie est arrivée à Blois dans son automobile se rendant en Bretagne. La reine est accompagnée d'une nombreuse suite.

- On annonce de Biarritz la mort du célèbre violoniste Sarasate.

- Sur la demande d'un conseiller de justice, la mise en liberté du prince d'Eulembourg a été prononcée, conformément à l'avis du médecin.

- Les villes de Gogen et de Woodbor ont été détruites à la suite d'incendies de forêts. 4.000 personnes sont sans

- L'exposition de la tuberculose organisée à l'occasion du Congrès de la tuberculose a été inaugurée à Washington mardi.

- Mardi une automobile conduite par M. Grosjean, sous préfet de Semur et par son chauffeur est tombée dans le canal du Rhône au Rhin : le sous-préfet et le chauffeur ont été

CHRONIQUE LOCALE

Autour de la séance

Les contribuables du Lot sont menacés de 2 centimes 80 additionnels d'impôts : c'est ce qui ressort de la discussion qui eut lieu dans la séance de mercredi, le budget étant en déficit de 50.000 fr.

Longue discussion qui n'a abouti à aucun résultat, car, comment aboutir quand il n'y a aucune économie à réaliser sur un budget déjà lourdement grevé par le service de l'assistance médicale gratuite et par le service de

l'assistance aux vieillards. Ce dernier chapitre notamment

me de 459.184 fr. 07, et il ne peut que croître et embellir d'année en année.

Mais personne ne saurait récriminer contre une loi d'assistance et de solidarité: seulement il faut bien trouver les fonds nécessaires pour en assurer la bonne exécution sans toutefois rogner sur d'autres budgets également de toute nécessité, tel celui des chemins vicinaux.

M. Talou l'a dit en excellents termes, mais d'autre part, M. Malvy père a fait voter une motion tendant à ce que le budget de 1909 soit équilibré sans impositions nouvelles.

Les poches du contribuable serontelles ainsi défendues ? C'est moins que probable, dans tous les cas, cette défense sera bien difficile.

Mais des discussions sur de telles questions sont néanmoins intéressantes; elles valent toujours mieux que la discussion qui eut lieu mardi au sujet de la nomination d'une 46 commission baptisée du nom pompeux de commission d'assistance, de prévoyance sociale.

Sous le prétexte que cette commission aurait surtout pour but de hâter les travaux du Conseil Général, celuici, mardi, perdit toute sa journée en une discussion dont chacun se serait bien passé, puisqu'au surplus, d'après un bruit de couloir, cette 4º commission aurait permis de sortir de la commission des vœux où ils sont enterrès quelques-uns des membres de la minorité.

Le Conseil Général a repoussé la

nomination de la 4º commission. Et l'intérêt de ces 3 séances s'est borné à ces incidents, sans oublier la protestation que pour le public nous tenons à élever.

Jusqu'à ce jour les rapports du ser vice vicinal ne mentionnent les chemins que sous des numéros, omettant d'indiquer les communes qu'ils desservent.

Chemins nº 33, nº 54? qu'est-ce que cela peut dire à celui qui écoute? Pas un conseiller Général, pas même le rapporteur, encore moins le public ne comprennent goutte à cette lecture.

C'est ainsi qu'un maire d'une commune dont un des chemins venait d'être inscrit au programme demandait : « Dans quelle commune se trouve ce chemin ?... »

Nul n'est tenu en effet de connaître les chemins par leur numéro d'ordre sur le registre du service vicinal.

Un peu de clarté, s. v. p. et les discussions y gagneront.

L. B.

Perception

M. Crayssac (Jean-Pierre), chef du service de la dépense à la Trésorerie générale du Lot, vient d'être nommé percepteur de Castelnau-Montratier, en remplacement de M. Darsonville, appelé à un autre poste.

Nous adressons nos félicitations au nouveau percepteur.

Les fêtes de Souillac

Les fonctionnaires qui voudraient assister aux fêtes de Souillac de dimanche prochain, sont informés qu'un train spécial partira de Cahors dimanche matin à 5 h. 20, s'arrêtera à Gourdon à 6 h. 35 et arrivera à Souillac à

Le train par lequel arrivera M. Caillaux, ministre des finances, arrivera de Brives à Souillac, à 7 h. 40.

Commission Départementale

Séance du 22 Septembre 1908 M. Vachal, secrétaire général, assiste à la séance.

Sont présents : MM. Relhié, président, Malvy, Fontanilles, Peyrichou, Couderc, Longpuech, Loubet, ce dernier secrétaire.

garçons. 70 fr. accordés.

Calamane. - Réparations aux locaux scolaires. 80 fr. accordés. Orniac. - Réparations à la maison

d'école. 50 fr. accordés.

Prendeignes. - Réparations au préau de la maison d'école. 40 fr. ac-

St-Jean-Lespinasse. — Construction d'un mur de clôture pour le groupe scolaire. 150 fr. accordés.

Teyssieu. - Réparation à la maison d'école pour l'aménagement d'une école enfantine. 50 fr. accor-

Anglars-Nozac. - Réfection du mobilier scolaire. 40 fr. sont accordés pour réparer le mobilier scolaire.

Lacave. - Réparation de la toiture de la maison d'école de garçons.

75 fr. sont accordés. Padirac. - Réfection du mobilier scolaire. 50 fr. sont accordés pour réparations.

St-Laurent (Montcuq). — Chemin rural reconnu Nº 1. Demande de subvention rejetée, la commission n'ayant pas de crédit affecté à ce su-

Espère. — Demande de crédit pour réparation d'un chemin. Rejet. La commission n'a pas de crédit affecté à

Gignac. - Chemin rural de Lavayssière à Souillac. Rejet. La commission n'a pas de crédit affecté à ce sujet.

Orages et inondations. - Répartition d'une subvention de 11.900 fr. pour réparations aux chemins. La répartition proposée est approuvée.

Inondations de 1907. - Répartition d'un crédit de 4.560 fr. pour reparations des dégats causés aux ouvrages d'hydraulique agricole. Répartition approuvée.

Espédaillac. - Avant-projet de la construction du chemin vicinal ordinaire nº 1, de Soulès au Caussanel. Approuvé.

Francoulès. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire nº 10. Approuvé.

Chemin de Douelle à Gaillac nº 4. - Classement approuvé.

Enfants légitimes. - Demande de secours de M. Marinesque, père de 5 enfants âges de moins de 13 ans. Renvoyé à l'Administration.

Assurance du mobilier du service vicinal. - Demande de M. l'Agent-Voyer en chef. M. le préfet est autorisé à contracter une assurance à la compagnie qui assure le bâtiment où se trouve le mobilier.

Vieillards ayant le domicile de secours départemental - Dospayroux, Jeanne, née à Reilhac, 6 fr. accordés. Laborie, Jean, né à Saint-Cirgues, 10 fr. accordés. Sol, veuve Mispoulhié, née à Molières. Rejet. Le domicile de secours étant à Saint-Vincent près St-

Acte est donné à M. le préfet de la communication du projet de budget départmental pour l'année 1908.

Acte est donné de la communication du compte départemental de l'année Acte est donné de la communication

des dépenses départementales de 1903 et du compte de gestion rendu par le trésorier-payeur général.

Service auxiliaire

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps d'armée l'importante circulaire suivante sur l'utilisation des hommes du

service auxiliaire. « Sur la plupart des situations modèle nº 1 des corps de troupe, les hommes du service auxiliaire sont portés en bloc, colonne 6, sur la ligne réservée aux soldats des unités (compagnies, escadrons, batteries).

Tous les emplois de soldats secrétaires ou ouvriers des sections et

Blars. - Réparations à l'école des I pelotons hors rang sont donc tenus, sur les situations en question, par des hommes du service armé. Il semble résulter de cette constatation que, dans la plupart des corps de troupe, tous les hommes du service auxiliaire utilisés dans les sections ou pelotons hors rang, le sont en sus de l'effectif réglementaire de ces sections ou pelo-

Cette manière de faire ne répond

pas à la volonté du législateur. Les hommes du servive auxiliaire doivent être désignés comme secrétaires ou ouvriers de préférence à des hommes du service armé, et considérés comme titulaires des emplois prévus par la loi des cadres, lorsqu'ils les occupent effectivement. Ils libèrent ainsi, au profit des compagnies, escadrons et batteries, un nombre égal d'hommes du service armé.

Les seuls emplois à confier à des hommes du service armé sont ceux dont les titulaires partiraient à la mobilisation avec le corps actif. »

Le ministre appelle l'attention sur les considérations qui précèdent et demande que l'on veille à leur observation. Cette observation sera d'ailleurs facilitée cette année puisque le contingent des hommes du service auxiliaire attribué à chaque corps de troupe sera dirigé, en général, tout entier sur la portion principale pour être réparti par les chefs de corps au mieux des intérêts du service.

Allocations aux réservistes et territoriaux

On sait que, depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi réduisant la durée des périodes d'instruction, les réservistes et territoriaux classés comme soutiens de famille par les conseils de revision départementaux, touchent une allocation journalière de 0 fr. 75, augmentée de 0 fr. 25 par enfant âgé de moins de 16 ans.

Certaines difficultés s'étant élevées au sujet du paiement de ces indemnités, nous donnons ci-après le montant exact des sommes qui doivent être allouées aux réservistes et territoriaux, en tenant compte de leur situation de famille:

1º Réservistes appelés pour 28 jours. - Sans enfants, 21 fr.; un enfant, 28 fr.; deux enfants, 35 fr.; trois enfants, 40 fr.

2º Réservistes appelés pour 23 jours. - (1er appel). - Sans enfants, 17 fr. 25; un enfant, 23 fr.; deux enfants, 28 fr. 75; trois enfants, 34 fr. 50.

3º Réservistes appelés pour 17 jours. (2° appel). - Sans enfants, 12 fr. 75; un enfant, 17 fr. - deux enfants, 21 fr. 25; trois enfants, 25 fr. 50.

4º Territoriaux appelés pour 9 jours. - Sans enfants, 6 fr. 75; un enfant 9 fr.; deux enfants, 11 fr. 25; trois enfants, 13 fr. 50.

Il convient d'ajouter à ces chiffres le montant des allocations votées par les conseils municipaux des communes qui ont inscrit à leur budget des sommes pour secours aux réservistes et territoriaux.

Fête du Quartier de la Citadelle

Samedi, dimanche et lundi prochain, la jeunesse du quartier de la Citadelle donnera sa grande fête annuelle.

Rien n'a été négligé pour faire beau et bien.

Avis aux danseuses et danseurs.

Tentative de vol

Dans la nuit de mardi, des malfaiteurs ont pénétré dans les magasins de M. Dubernet, situés rue Victor Après avoir fracturé les volets et

cassé un carreau de la fenêtre, les malfaiteurs sont entrés dans les magasins et ont ouvert, au moyen de pinces, le tiroir-caisse.

Mais M. Dubernet prenant tous les soirs la précaution d'emporter la caisse, les voleurs ont été volés.

Un rapide inventaire n'a pas permis de constater si les malfaiteurs avaient emporté des marchandises.

Ajoutons que c'est la 2º fois que les magasins de M. Dubernet reçoivent la visite de malandrins.

Une enquête est ouverte.

Sauvetage Le nommé Vayssié (Michel), soldat au 2º génie, détaché à la surveillance du pont de bataux, a pu sortir de l'eau un bicycliste qui s'y était laissé choir avec sa machine.

Nos félicitations au courageux surveillant qui n'en est pas à son coup

Contributions Indirectes

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois d'Août 1908.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique:

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 13.647 hectolitres.

Antérieurs depuis le commencement de la campagne (1er septembre 1907): 199 293 hectolitres.

Total: 212.940 hectolitres. Stock commercial à la fin d'Août 1908: 8.265 hectolitres.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 22 septembre 1908 La séance a été ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Pauliac. Tous les conseillers, à l'exception

de M. Calmon-Maison, étaient présents. M. le Préfet assiste à la séance. M. Laverdet secrétaire, donne lec-

ture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès verbal est adopté. M. Delpon demande qu'acte soit donné du dépôt des listes prépara-toires du jury criminel de 1909. Acte est donné.

Une demande formée par l'Amicale des cantonniers, fixant le prix de déplacement et de découchage et tendant à ce que le département prenne à sa charge les frais de maladie, est ajournée.

M. Murat fait connaître que le département a été condamné par le tribunal de Figeac à payer à M. Salinié, charretier à Cajarc, qui avait été victime d'un accident de travail, une rente annuelle de 22 fr. 50 et les frais de maladie.

M. Murat propose de prélever la somme nécessaire sur les crédits des

cylindrages. Adopté. Avis favorable est donné pour la construction du chemin nº 1 de l'Avenue de la Gare de Figeac.

M. Pendaries donne communication des vœux formés par les Conseils municipaux de Catus, St-Denis-Catus, Gignac, Cressensac et Strenquels, relatifs à des modifications dans la marche des trains.

Avis favorable est donné. Avis favorable est également donné au vœu des Conseils municipaux de Catus et de St-Denis-Catus, demandant que le train express 23 D, de Brive à Cahors, s'arrête à St Denis-Catus. M. de Monzie dépose un vœu tendant à ce que l'express s'arrête à la

gare de Lalbenque. Adopté. Acte est donné de la lettre du ministre des travaux publics relative à différents vœux émis en 1907 et visant l'organisation des trains de la ligne

de Paris à Toulouse par Capdenac.
M. Talou rappelle à M. le Préfet,
que dans deux communes du canton de St-Géry: St-Géry et St-Cirq-Lapopie, les recettes buralistes sont sans titulaires.

Il voudrait savoir ce que pense faire l'administration.

M. le Préfet répond que M. le directeur de contributions indirectes examine les candidatures diverses à ces emplois et qu'avant peu, les nomi-

nations auront lieu.

mission d'assistance et de prévoyance sociales » et d'affaires diverses Cette création permettrait au Conseil, dit M. Pendaries, de hâter l'étude des questions qui lui sont soumises Il demande le renvoi de cette motion à la Commission des vœux. M. Talou demande à présenter diverses observations sur ce vœu, car quelles que soient les considérations qui ont motivé ce vœu, il n'en demeurera pas moins que toutes les questions étudiées par la commission de. vront être renvoyées à la Commission

M. Pendaries donne lecture d'une

motion portant modification an règle

motion portain du Conseil général

Par cette motion, M. Pendaries vou-

drait la nomination d'une 4º commis-

sion qui prendrait le nom de « Com-

des finances. La commission de prévoyance et d'assistance ne saurait, en effet, se substituer à la Commission des finances pour voies et moyens.

M. Malvy père dit que cette commission ne lui paraît guere d'une grande utilité, car l'essentiel ce n'est pas de formuler des vœux, c'est comme toujours de trouver l'argent. Ce sera donc la commission des finances qui devra toujours examiner les questions présentées par la com-

Le renvoi du vœu de M. Pendaries est demandé.

mission d'assistance et de prevoyan-

M. Talou demande l'urgence. Une longue et vive discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Pauliac, Cocula, Talou, Malvy pere, Pendaries l'urgence est prononcée.

Puis après observations présentées sur le fond même du vœu, celui-ci est repoussé par 9 voix contre 8. Et la séance est levée.

> Séance du 23 septembre PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Pauliac. Etaient présents : MM. Pauliac, Cocula, Pendaries, Alayrac, Béral, Relhié, Margis, Delpon, Combarieu, Calmon-Maison, Murat, Cadiergues, Fabre, Cassaignes, Rey, Boyer, Pey-

M. le Préset assiste à la séance. M. Pendaries, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procés-verbal est adopté sans observation. Le Conseil général est appelé à discuter une importante question qui intéresse au plus haut point les finan-

ces départementales. Le budget est en déficit de 50,000 francs; il semble que des centimes additionnels s'imposent, à moins que des économies ne soient réalisée Mais il est impossible de réaliser

50.000 francs d'économies dans le budget. C'est ce qui ressort de la discussion. Il y avait bien une somme de 29.000

francs inscrite au budget sous la rubrique « subventions aux communes pour les travaux d'entretien et de grosses réparations des chemins vicinaux ordinaires. » Mais comment les communes prendront-elles cette suppression de crédits affectés aux réparations de leur chemins?

M. Talou combat cette suppression; d'autre part M. Malvy père estime qu'il faut combler le déficit.

Une longue discussion s'engage à laquelle prennent part tous les conseillers généraux.

M. Talou demande le maintien du crédit de 29.000 francs. Un scrutin public est ouvert: Ont voté pour le maintien :

MM. Costes, Boyer, Fabre, Talou, Pendaries, Longpuech, Murat, Malvy père, Calmon-Maison, Combarieu, Cassaignes, Relhié, Delpon, Cadiergues, Loubet, Peyrichou, Laverdet. Contre: M. Fontanilles. Il y a deux bulletins blancs.

M. Malvy père dépose aussitôt une motion par laquelle il demande que le budget de 1909 soit équilibre sans impositions nouvelles. M. Cassaignes demande l'ajourne-

ment de la question. M. Talou réclame l'urgence. Une nouvelle discussion s'engage; finalement, la motion de M. Malvy

est mise aux voix.

Par 7 voix contre 5 cette motion est M. Murat propose de donner avis favorable à la demande de la commu-

FEUILLETON DU « Journal du Lot» 77

LE DÉPUTÉ D'ARCIS Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE XVIII Sallenauve à madame de l'Estorade

Je dois m'attendre de sa part à quelque résistance, car elle paraît avoir pris pour moi un véritable attachement, dont elle m'a donné la preuve lors de ma blessure à la suite de ce duel. Rien ne put l'empêcher de passer toutes les nuits à me veiller, et le médecia disait que même parmi les sœurs de son hôpital, il n'avait jamais rencontré une infirmière plus entendue et d'une charité

plus ardente. J'ai causé avec Marie-Gaston de la difficulté que je prévois pour une séparation. Cette difficulté, il la craint plus que moi, dit-il. Jusqu'ici, pour la pauvre femme, Paris a été ma maison, et l'idée d'être jetée seule dans ce gouffre, qu'elle n'a pas même entrevu, est de nature à l'épouvanter beaucoup.

Gaston: il ne croit pas que l'intervention du confesseur puisse être utile ; il dit que la pénitente se cabrera contre ce sacrifice qu'elle se croira imposé par un rigorisme dévot : dans une question où il avait bien plus le droit de parler haut et ferme, le sainthomme avait compromis son autorité, et elle n'avait consenti à en tenir compte qu'à la condition d'être déliée par moi de son singulier engagement d'honneur, comme elle l'appelait.

La pensée de Marie-Gaston est que l'intervention et les conseils d'une personne de son sexe, ayant une haute renommée de vertus et de lumières, pour rait être dans ce cas bien plus efficace, et il prétend que je connais une personne de ce portrait, qui, à notre prière à tous deux, consentirait à se charger de cette délicate négociation. Mais, madame, je vous le demande, où est l'apparence d'une réalisation pour cette visée? La personne à laquelle Marie-Gaston fait allusion n'est pour moi qu'une connaissance d'hier, et à peine pour un vieil ami prendrait-on un souci pareil. Je sais bien que vous me faisiez l'honneur de me dire, il y a quelque temps, que certaines relations murissent vite: Marie-Gaston ajoute que cette même personne est parfaitement pieuse, parfaitement bonne, parfaitement charitable, et que dans cette idée de se faire la patronne

y avoir bien de la seduction pour elle; enfin, madame, à notre retour, nous vous consulterons et vous nous direz si cette précieuse intervention peut être convenablement réclamée.

Dans tous les cas, j'ose vous prier d'être mon intermédiaire auprès de monsieur de l'Estorade, et de lui dire que j'aime à espérer qu'aucune trace du petit nuage qui s'était élevé ne restera entre nous. Si je suis nommé, nous serons, je le sais, dans deux camps opposés; mais comme mon intention n'est pas de prendre une allure d'opposition systématique, dans bien des questions nous nous trouverons sur le même terrain, et je ne crois pas qu'en m'ostracisant de son ancienne bienveillance il veuille me pous-

ser au désespoir. Demain, madame, à pareille heure, j'aurai subi un échec qui m'aura renvoyé pour toujours à mes travaux d'artiste, ou j'aurai le pied dans une nouvelle carrière. Vous dirai-je que cette pensée m'inquiète? Effet de l'inconnu sans doute. J'allais oublier de vous conter une grande nouvelle, et qui vous met bien à l'abri des projectiles par ricochets. Cette mère Marie-des-Anges. dont Marie-Gaston vous a conté les prodiges, a reçu la confidence de mes doutes sur la violence faite à mademoiselle de Lanty, et dans un temps donné elle

si elle se le met en tête, est bien capable de réussir, et avec cette apparence de retrouver l'original, la copie doit bien moins craindre de me voir commettre quelque bévue.

Je ne suis pas content de Marie-Gaston : il me paraît livré à une fiévreuse excitation créée par l'immense intérêt que son amitié prend à mon succès. Il est comme un débiteur honnête homme qui, se passionnant à l'acquittement d'une dette sacrée, suspend tout, ju qu'à ses douleurs, jusqu'au moment où il se sera liquidé. Mais j'ai peur qu'à la suite de cet effort, il ne retombe ; sa douleur, qu'en ce moment il comprime, n'a rien, en réalité, perdu de son aiguillon. N'avez-vous pas été frappée du ton léger et moqueur de ses lettres, dont j'ai entrevu quelques passages? Ce n'est pas là sa nature, qui dans le bonheur courant n'avait pas de ces accès de gaieté turbulente. C'est là une vivacité acquise et de circonstance, et je crains bien qu'une fois le vent électoral tombé, il ne revienne à sa prostration et ne nous échap-

Il a consenti à descendre chez moi lors de son arrivée, et à n'aller à Ville-d'Avray qu'à notre retour et dans ma compagnie. Cette prudence que je lui avais demandée presque sans espérer l'obtenir m'inquiète et me tourmente. Evise fait fort de découvrir le couvent où | demment il a eu peur des souvenirs qui

Une idée à ce sujet est venue à Marie- | d'une pauvre abandonnée, il pourrait | elle peut être détenue. La digne femme, | l'attendent, et suffirai-je à en amortir le | tous les agents du ministère. « Nommez choc? Le vieux Philippe, dont il n'a pas voulu être accompagné en Ilalie, a eu l'ordre de ne rien déranger au chalet, et d'après ce que j'en sais, c'est un domestique trop exact pour n'avoir pas exécuté cet ordre de point en point ; le malheureux va donc, par l'entourage de tous ces objets qui lui parleront, se retrouver au lendemain de la mort de sa femme. Chose encore plus effrayante ! il ne m'a pas parlé d'elle une seule fois, ne m'a pas laissé non plus le mettre sur ce terrain: espérons pourtant que c'est seulement une crise à passer, et qu'en nous y employant tous, nous parviendrons à le rasseréner.

A bientôt donc, madame, vainqueur ou vaincu, mais toujours votre serviteur le plus empressé et le plus respectueux.

CHAPITRE XIX

Marie-Gaston à la comtesse de l'Estorade Arcis-sur-Aube, 13 mai 1839

Nous l'avons, en dormant, madame, échappé belle

Et ces stupides émeutiers dont nous avons ce matin, par le télégraphe, appris l'incroyable échauffourée, nous a mis un instant le succès en question.

Aussitôt placardée par l'ordre du souspréfet, la nouvelle de la tentative d'insurrection dont Paris s'est vu hier le théatre a été habilement exploitée par

donc un démocrate, allaient ils répétant partout, pour que ses discours deviennent les cartouches dont se bourrent les fusils des insurgés ! » Et cet argument jetait dans notre pha-

Heureusement, vous vous le rappelez, madame, une interpellation, qu'on ne croyait pas si bien de circonstance, avait été faite dans la réunion préparatoire à Sallenauve, et sa réponse avait quelque

lange le désordre et l'hésitation.

chose de prophétique.

imprimer sur un petit papier, aussitôt distribué à profusion: « Une émeute sanglante a éclaté hier » dans Paris. Interpellé sur l'emploi de » ce moyen d'opposition coupable et dé-» sespéré, l'un de nos candidats, mon-» sieur de Sallenauve, à l'heure même

Jacques Bricheteau a eu l'idée de faire

» où grondaient les coups de fusil, ré-» pondait ces propres paroles. >
Suivaient les quelques phrases de Sallenauve, que je vous ai rapportées. Puis,

en grosses lettres: « L'émeute a été vaincue : à qui profitera-t-elle ? »

Ce petit papier a fait merveille et déjoué les efforts suprêmes de monsieur de Trailles, qui, se démasquant tout à fait, a passé sa journée à pérorer en gants blancs sur la place du Marché et à la porte du collège électoral.

(A suiore)

de Mayrinhac-Lentour pour l'ésement du chemin n°225. Adopté. alement avis favorable est donour l'élargissement du chemin de communication de Gigouzac

conseil donne avis favorable construction de banquettes sur lemin de grande communication 25 de Cajarc. M. Pendaries propose d'adopter la

ande d'inscription au programme 1909 du chemin vicinal ordinaire de la commune de Lascabanes. dople. Le conseil déclare d'utilité publique

Le construction de l'Avedu Nord de Cahors. Le Conseil vote sa part contributive de 1293 fr. dans la dépense d'établisement du pont de bateaux de Ca-

La demande de la commune de yarminiac tendant a l'inscription au nogramme de 1909 du chemin viciordinaire n° 3 recoit un avis favo-

La demande de classement du chepin de grande communication de la ore de Duravel reçoit un avis favora-

M. Pendaries donne communica-lon des diverses études faites en vue la construction du chemin de fer

Cahors à Moissac. Il rend compte de la réunion de la ommission interdépartementale qui eut lieu à ce sujet à Montauban et propose au Conseil de voter les consions tendant à accepter le princile la voie étroite et à maintenir en aveur de la construction de cette line a voie étroite les sacrifices consentis antérieurement.

Ces conclusions sont adoptées. M. Pendaries demande au Préfet de uloir bien intervenir dans la quesion du cimetière de la commune de cambayrac. L'installation de ce cimeère est contraire à toutes les règles

M. le Préfet répond que les conlusions de la commission d'hygiène sont en effet contraires au maintien u cimetière actuel et promet de faire iligence pour que satisfaction soit

M. Boyer dépose un vœu tendant à ce que la pêche soit interdite 50 mètres en amont et 50 mètres en aval du pont de Bretenoux pour permettre la oduction du poisson et que seule a pêche à la ligne soit autorisée : Ce vœu signe par MM. Boyer, Louet et Murat a été voté à l'unanimi-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Telegrammes recus hier instrument

Paris, 23 septembre, 1 h. 32 s.

Le Téléphone

L'administration des téléphones procède actuellement au raccordement des lignes des journaux et des agences. Les lignes de l'étranger et des départements sont rétablies dans des cabines publiques.

Tamponnement

Le rapide de Pau a tamponné la nuit dernière en gare de Lamothe (Gironde), un train de voyageurs. lly a douze blessés.

lélégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 24 septembre, 2 h. 37 s.

La catastrophe du « I atouche-Tréville »

Le matelot Freurd, de Paimbœuf, blessé dans la catastrophe du «Latouche-Tréville», a succombé dans la matinée. Il sera nhumé demain avec les autres

L'état du second blessé est touours très grave.

La note franco-espagnole

Une dépêche de Berlin dit que l'opinion espère qu'un accord complet interviendra bientôt relativement à la note Franco-Espagnole, grâce aux pourparlers réciproquement conci-

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Voici la liste des récompenses du conagricole de Castelnau:

l'e Catégorie. — 1° Espèce Bovine. — Taureaux

lu prix, 30 fr., Brugel Gabriel, à Lafigayrade. 2°, 20 fr., Caumon Pierre, à Jatusse. 3°, 10 fr., Vignals, gendre Boyé, à Coupet.

Vaches pleines ou suitées

prix, 25 fr., Buzenac Cyprien, à Ste-Alauzie. 2°, 20 fr., Valez Adrien, à Lasplanes-Ganic. 3°, 15 fr, Ginibre Rie, à l'Official. 4°, 10 fr., Périer, de Péral. 5e, 5 fr., Gautié Augustin, au

ler prix supplémentaire, 5 fr., Hautelage, au Cros. 2°, 5 fr., Rigal, bordier au Truffe. 3e, 5 fr., Gausseres J.-B., au Grillou. 4, 5 fr., Grufeille Louis, à La-

moleyrette. 5°, 5 fr., Benays Antoine, à Cézac. 6°, 5 fr., Caniac Antoine, à Cézac. 7°, 5 fr., Lasbouygue Célestin, à

Genisses de l à 3 ans

1er prix, 20 fr., Bouffles Pierre, à Enroques. 2°, 15 fr., Vignals Jean, à Maffre 3°, 10 fr., Desseaux Casimir, à Ste-Alauzie. 4°, 5 fr., Reygane J-B., à la

ler prix supplémentaire, 5 fr., Mire Antoine, bordier à Valmary Lacabrette. 2°, 5 fr., Darnand Pierre, à Divillac. 3°, 5 fr., Bénays Antoine, à Cézac. 4°, 5 fr., Périer de Féral.

2º Catégorie. — 2º Espèce Chevaline. — Juments pleines ou suitées

1er prix, 20 fr., Henras Eugène, à Berty. 2e, 15 fr., Garrigues, à St-Aureil 3°, 10 fr., Réservé.

3º Catégorie. — 3º Espèce Ovine. — Béliers

1er prix. 10 fr., Longueville Jean, à Lamoleyrette. 2e, 8 fr., Gausserès Auguste, a Ramond. 3°, 5 fr., Cambes Hyacinthe, à Pern.

1er prix supplémentaire, 5 fr., Vignals Pierre, à Guiraudette. 2°, 5 fr., Guignes, cadet, au Truffe. 3º, 5 fr , Sadoul, à la Tour d'Etienne. 4°, 5 fr., Valez, à Las-

Brebis (lots de 5 têtes) 1º prix, 15 fr., Vignals Pierre, à Guiraudette. 2e, 12 fr., Valez Pierre, à Lasplanes. 3°, 9 fr., Longueville J., à Lamolayrette. 4e, 6 fr., Gausserès Auguste,

ler prix supplémentaire, 5 fr , Sadoul, à la Tour d'Etienne. 2°, 5 fr., Cambes Hyacinthe, a Pern. 3°, 5 fr., Testut Jean,

au Moulin à vent. Bœufs, \aches et Veaux de lait 1er prix, 10 fr., Dubernat Martin, à Castelnau. raturonino eb atv

Animaux d'engraissement. - (Antenais Moutons, Brebis). 1er prix, 8 fr., Guignes, cadet, au Truffe.

4º Catégorie. — Néant. 5º Catégorie. — 5º Animaux de bassecour. - Oies, Cagards.

1er prix, 5 fr., Gausserès, à Ramond. 2e, 4 fr. Miquel Jean, à Castelnau. 6º Catégorie. - 6º Volailles diverses.

(Dindes, Coqs et Poules) lu prix, 5 fr., Ginibre Elie, à l'Official. 2º, 4 fr., Valez, à Lasplanes. 3º, 3 fr., Fagonde J.-B., à Castelnau. 4e, 2 fr., Reste Antoine, à Castelnau.

le prix, supplémentaire, 2 fr., Guignes, Cadet, au Causse. 2º, 2 fr., Gausserès Auguste, à Ramond.

7º Catégorie. — 7º Produits agricoles divers. - (Greffes, Raisins, Céréales, Betteraves, Carottes, Pommes de terre, etc.) area on und bound go an

ler prix, 6 fr., Reste Antoine, à Castelnau. 2°, 5 fr., Malley, à St-Privat. 3°, 4 fr., Andrieu Pierre, à Flaugnac. 4º, 3 fr., Denègre Joseph, à Castelnau. 1er prix supplementaire, 3 fr., Mira-8º Catégorie, - 8º Instruments agrico-

9° Catégorie. - 9° Vignobles. Prix d'honneur, médaille d'argent, Alis, à Pechpeyrou-Cézac. (Rappel de ler

les. - Néant.

1er prix, médaille de bronze, Cérède, à

Clarcilières. 2º prix, médaille de bronze, Caumon Achille, à Castelnau.

Cieurac

Incendie. - Un incendie d'une extrême violence a complètement détruit une maison appartenant à M. Combillou. cantonnier.

Les dégâts assez importants sont couverts par une assurance.

Limogne

Nécrologie. - Nous apprenons la mort de M. Aymard, receveur des contributions indirectes en retraite, père de M. le docteur Aymard, de Cahors.

Les obsèques de M. Aymard ont eu lieu mercredi à Limogne au milieu d'un grand concours de population, qui avait tenu à apporter à M. le docteur Aymard et à sa famille l'expression d'une vive sympathie.

Nous adressons à M. le docteur Aymard, et à sa famille nos plus sincères condoléances.

Montcuq

Fête votive. - Les fête des 19, 20 et 21 septembre avaient attiré beaucoup de monde, malgré la pluie qui est tombée, la fête s'est très bien passée. Les illuminations du bal champêtre ont produit le plus bel effet ; c'était féérique. Un baldaquin, richement décoré, a parcouru les rues de la ville, musique en tête; deux magnifiques ballons ont été lancés.

La fête du soir a été parfaitement réussie.

Nos félicitations aux organisateurs pour le zèle et le bon goût dont ils ont fait preuve.

Puy-l'Evêque

Syndicat de défense. - Vendredi 25 septembre, à 8 heures du soir, une réunion générale aura lieu chez M. Denugues dans le but de constituer un syndicat de défense pour tous les abonnés de l'éclairage électrique. Outre ceux qui ont signé la liste d'adhésion qui a circulé en ville, tous les habitants qui le désireraient pourront, en faire partie et se faire inscrire quand bon leur sem-

Le comité d'initiative.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Banquet de Souillac. - M. Boissonnade, notre sous-préfet, assistera officiellement dimanche prochain, aux fêtes et au banquet de Souillac.

Caisse d'épargne. - Les membres du conseil d'administration de la caisse d'épargne de Figeac se réuniront samedi 26 septembre, à cinq heures du soir, dans le lieu ordinaire des séances, à l'effet de procéder à la nomination d'un caissier, en remplacement de M. Rayssac, démissionnaire.

La fête de la place Carnot. - C'est dimanche dernier qu'a été célébrée cette fête organisée avec beaucoup de soin par la jeunesse de ce quartier. Les diverses réjouissances portées aux programmes ont été régulièrement exécutées au milieu des applaudissements du public. Pavoisement et décorations, rien ne laissait à désirer. Les bals de jouret de nuit donnés à la halle aux grains et conduits par un orchestre de choix, avaient attirê le Tout-Figeac. Aussi cavalières et cavaliers s'en sont donnés à

La pluie qui est tombée, vers les quatre heures de l'après-midi, a empêché les illuminations de la soirée, mais n'a pas nui à la manifestation qui s'est prolongée jusqu'à l'aube.

En somme, fêtes belles et brillantes, qui font honneur aux jeunes organisa-

Une vipere. - Lundi, une vipere, qui devait provenir de fagots apportés du Causse, circulait sur le quai Legendre. Au moment où cette bête poursuivait un tout petit enfant, M. Ricard, restaurateur, l'a tuée. Félicitations.

Cheval emballe. - Le même jour, Sylvain Bouscarel, ouvrier galochier, a arrêté, rue du Moulin, le cheval de M. Estival, minotier, qui s'était emballé au moment où on l'attelait et qui menaçait sérieusement la sécurité publique. Félicitations.

Etat civil du 1ºr au 20 septembre. -Naissances: Marguerite Asfaux. - Jean Savoy. - Léonce Caminade. - Léonce Vitrac. - Jeanne Cayrouse. - Raymonde Daynac.

Publications de mariage. - Albert

Corn, cultivateur à Figeac, et Claire Amadieu, s. p., de Terrou. Décès. - Louis Borie, 38 ans, hospice. - Marie Lagane, 75 ans, hospice.

- Jean-Pierre Fairet, 71 ans, hospice. - Paul Jean Robert, 21 ans, tailleur d'habits, à Ceint-d'Fau. - Justine Delpech, veuve Fau, 82 ans, rue de Crussol.

Sénailhac

Location du presbytère. - Nous avons relaté qu'après son expulsion par le commissaire de police, le desservant de Sénaillac demande maintenant à traiter aux conditions fixées par le conseil municipal, conditions qu'il avait refusées.

Renseignements pris, l'attitude de M. le curé cache une finasserie.

Nos lecteurs savent qu'aux termes de la loi de separation, les baux de presbytères doivent remonter au 2 février 1907. Or, par suite d'attermoements successifs et savamment combinés, M. le curé a trouvé le moyen d'être logé gratuitement depuis cette date. Il a pensé que le meilleur moyen de ne pas paver l'arriéré consistait à faire ce qu'on appelle une fausse sortie, à s'en aller pour revenir après. Malin, va !

Nous espérons que si M. le desservant rentre dans son presbytere, il sera tenu de payer ce qu'il doit, et nous avons trop de confiance dans l'énergie de notre sous-préfet pour croire qu'il puisse en être autrement.

Nous signalons aussi cette situation à M. le préfet du Lot, qui ne voudra pas que l'administration soit la dupe de M. le curé de Sénaillac.

Violent incendie - Dimanche, vers midi, le feu a complètement dévoré la maison, assez importante, habitée par M. Eugène Bennes, à Asfaux, commune

Le propriétaire, marchand de bestiaux, était occupe avec sa famille a battre le sarasin dans la grange non loin de la maison et ne s'apercut pas du commencement de lincendie. Ce ne fut que trop tard, alors que tout secours était presque inutile, que le sinistre fut découvert.

Tout a été la proie des flammes, y compris une somme de 400 fr. qui n'a pu être sauvée.

La mai on n'était assurée que pour 2.500 fr., alors que les pertes s'élèvent au moins de 5.000 à 6.000 fr.

C'est le deuxième sinistre semblable dans l'espace d'un mois dans la même commune de Sénailhac.

Paris à éche St-Céré à siraq

Cheval écrasé. - Lundi, vers midi, le nomme Couzy, domestique de M. Louis Souladié, épicier en gros, rue de la République, se rendait à la gare de Bretenoux avec son attelageà deux chevaux et sa charrette prendre des marchandises, lorsque arrivé à Sagnes, c'est-àdire à 1.500 mètres environ de St-Céré, il rencontra le tramway qui revenait de Bretenoux. Un peu avant de se croiser, la machine produisait en ce moment beaucoup de sumée. Le cheval de devant eut peur, fit un écart brusque et alla se mettre en travers de la voie. Quant le | feu d'artifice et un bal de nuit.

mécanicien eut arrêté son train, la machine avait déjà traîné le cheval sur un certain parcours. La pauvre bête eut les quatre jambes brisées et le ventre ou-

Cet accident s'est produit malgré le sang-froid du conducteur qui ne lâcha pas les guides. Couzy, qui commençait à être resserré entre le train et son attelage, ne dut son salut qu'à la rupture des traits, cans cela il aurait été infailliblement brisé, ainsi que son autre che-

Plusieurs accidents sont arrivés à peu près dans ce genre ; il serait à désirer que les mécaniciens prennent toutes les précautions en pareille circonstance.

La fête locale. - La fête locale de dimanche a été contrariée par la pluie qui n'a cessé de tomber pendant tout l'après-midi, et toute la nuit, rendant impossibles les illuminations et empêchant le public de sortir. Ce mauvais temps a causé un grand préjudice au commerce local et aux forains installés place de la République.

Par contre, le temps s'est remis au beau lundi, ce qui a permis de faire les illuminations, de danser et de tirer les feux d'artifice. De 7 heures du soir à minuit, une foule nombreuse a circulé sur la place de la Republique, où les marchands de confettis ont dû faire de bonnes recettes, à en juger par l'épaisse couche des petites rondelles de pa-

pier multicolores qui jonchaient le sol. Les courses de bicyclettes qui ont eu lieu sur la route de Gramat avaient attiré un nombreux public et ont été chau-

dement disputées. Les feux d'artifice etaient très beaux. Le bal de la place de la République très animé. Nous adressons nos félicitations aux organisateurs de cette fète.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon Grave accident. - Mardi matin, M. Mouriès, dit Pitzin, rentier, descendait les escaliers de la promenade, lorsque par suite d'une glissade, il dégringola toutes les marches; se faisant à la tête de graves blessures. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, M. Mouriès fut transporté à l'hospice où il reçut les soins que réclamait son é at très alar-SQ TH

Labastide-Murat

Le foirail aux bœufs. - On ne saurait jamais trop protester contre l'incurie municipale. Qui resterait indifférent devant tant de laisser aller, de négligence de la part de nos édiles. Personne assurément. Tout le monde tiendrait à voir notre chef-lieu de canton propre et coquet. Notre municipalité réactionnaire, municipalité provisoire heureusement, a d'autres chats à fouetter que de s'occuper des intérêts communaux et de l'embellissement de notre localité. Indolente à l'excès, réfractaire au progrès, elle n'aspire qu'à une chose : entraver l'application des lois républicaines.

Nous avons déjà signalé la malpropreté de nos rues et places publiques, dont l'entretien ne nécessiterait cependant pas une grande dépense. Nous parlerons aujourd'hui du foirail aux bœufs. Ouvert à tous les vents, le foirail est assez agréable l'été, grace aux arbres que fit planter jadis un bon administrateur. malgré l'opposition incompréhensible d'un voi in, dont l'influence ne s'exerca pas toujours dans l'intérêt du pays. Mais l'hiver venu, cette place est sans abri contre les vents froids du Nord. Rien ne protège contre la bise glaciale. Si la municipalité s'était souciée d'être agréable à nos bons ruraux, il y a longtemps qu'elle aurait remédié à ce fâcheux état de choses. Cela sans grands frais. A défaut d'un mur, le long du talus, une plantation d'arbres verts aurait formé dans une certaine mesure un bon paravent. Nos édiles ne sauraient arguer d'un manque de ressources. N'ont-ils pas gaspillé, sans profit pour personne. dans un procès perdu d'avance, une somme de 500 francs. Cet argent jeté par la fenêtre eût trouvé son emploi judicieux dans les améliorations que nous signalons; améliorations qui auraient eté fort appréciées par notre population autrement que tous les boniments que nos édiles ont cru devoir nous servir pour essayer d'atténuer leur sottise. La politique de résistance est une jolie chose pour ces messieurs, mais au moins, s'ils se sont amusés, que ce ne soit pas aux frais de la commune. Allons, un peu moins de boniments et un peu plus de galette. Mettez la main à la poche et payez vos sottises. Nous pourrons faire quelque chose avec 500 francs. 98 91

St-Chamarand

Fête patronale. - C'est dimanche 27 septembre qu'aura lieu la fête locale. Déjà de nombreux préparatifs ont été faits pour lui donner un éclat inaccoutumé. Les jeux les plus divers et les plus attrayants ont été inscrits au programme.

Nous espérons que de nombreux étrangers viendront dans notre charmante et coquette commune qui leur réserve le plus aimable des accueils.

La fête se terminera par un brillant

Bétaille

Obseques. - Samedi 19 courant, à 3 heures du soir, une foule recueillie, accompagnait à sa dernière demeure M. Felix Mazeyrac, ancien maire de Bétaille, qui, par ses dispositions testamentaires, avait manifesté le désir d'être enterré civilement. Le défunt était si aimé qu'on n'avait jamais vu, dans notre région, une céremonie semblable avec un cortège si imposant. Le très sympathique maire M. Faurie, a dit un der-

M. Granouillac, au nom du conseil d'arrondissement; M. de Spriet, comme juge de paix, ont retracé la vie de l'honorable M. Mazeyrac.

Enfin, M. Gleige, maire de Quayssac, qui compte tant de sympathies dans la commune de Bétaille, au nom de la Libre-Pensée, a fait, en quelques belles paroles, allant au cœur de l'assistance, l'éloge du défunt.

Dans cette cruelle épreuve, nous prions la famille Mazeyrac, qui compte d'excellents démocrates, d'agréer nos sincères condoléances.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Les patriotes fumelois

Nous savions que sous les auspices de M. Mazuc et de quelques autres personnes, il s'était formé à Fumel, depuis quelques mois, une société de Gymnastique; mais nous ignorions qu'en si peu de temps, elle ait pu faire d'aussi réels

Au sujet des fê'es de dimanche et de lundi, nous avons eu le plaisir de constater que pour être jeune, la société: Les patriotes fumelois, n'en est pas moins vaillante. Sa première sortie nous apparaît comme un heureux présage des scrties futures. Sur l'Esplanade, au milieu de l'affluence qu'avait attiré le concours de musique, nos jeunes fumelois surent se faire remarquer par la précision qu'ils apportaient dans leurs manœuvres d'ensemble.

Le travail de la barre fixe, nous démontra que si toute cette jeunesse a des dispositions pour ce genre de sport, ils doivent aussi avoir avec eux d'excellents moniteurs.

L'exercice des pyramides, fut également très bien execute et d'un bel effet. Les fumelois ne peuvent que remercier que M. Mazuc, M. Favieres, ainsi que leurs collègues, d'avoir ajouté cet attrayant numero a l'éclat de nos fêtes. Quant à M. Lazès, qui se dépense à dresser et bien faire manœuvrer cette jeune societé; il a droit à toutes nos félicita-

Aux jeunes membres de la société, qui s'est si bien comportée dans sa première sortie ; qu'ils continuent, ils seront sûrs d'avoir avec eux en outre des bravos, tous les encouragements de la population fumeloise.

THE PERSON L'abondance des matières nous oblige à retarder à dimanche la publication du palmarès du concours musical.

Bibliographie

«La volonté dompte la peur! » Si vous voulez savoir de quelle manière et recevoir en même temps, par de saisissants exemples, la plus forte, la plus utile des econs d'énergie, lisez, dans Mon D'manche de cette semaine, le vivant article qui relate les victoires d'une volonté ferme sur l'effroi instinctif. Vous lirez ensuite dans le même numéro: « Mon fils est fou » ; « Le journal d'un aviateur », par Adrien Vély, désopilantes fantaisies. Vous lirez ensuite une touchante, délicate, admirable nouvelle de Michel Corday : « La Gardienne », vous lirez enfin, après plus de soixante récits variés, conseils et renseignements utiles, articles de science, de froit et de médecine usuels, une extraordinaire aventure de Sherlock Holmes, roi les détectives : « Le Collier de Béryls ». Ce n'est pas tout : vous trouverez er core une charmante pièce à dire : « La Valse », par André Theuriet, une page pleine de jeux, et de belles images pour les enfants, un grand concours avec nombreux et superbes prix. Mon Dimanche se trouve partout chaque cendredi et ne coute que dix centimes. Demandez-en des numéros spécimens à l'Administration, 4, rue de la Vrillière, Paris, qui vous les enverra gratis et franco.

MARCHÉS AUX PRUNES

Miramon, 22 septembre. Apport au marché d'hier, 3800 quintaux. 40/5, 39 à 41 fr.; 50/5, 20 à 31 fr.; 60/5, 24 à 26 fr.; 70/5, 19 à 21 fr.; 80/5, 16 à 18 fr.; 90/5, 13 à 15 fr.; 100/5, 10 à 11

Castillonnès 22 septembre. Apport, 4.000 quintaux.

Voici les cours : 40/4, 38 fr.; 50/4 28 fr.; 60/4, 24 fr.; 76/4, 19 fr.; 80/4, 16 fr.; 90/4, 13 fr.; 100/4, 10 fr. Vente active.

Agen, 22 septembre. Voici les cours pratiqués à notre dernier

marché: Apport: 1.000 quintaux. 40-45, 35 à 36 fr.; 60-65, 22 à 23 fr.; 70-75, 17 à 19 fr. ; 80 85, 15 à 17 fr. ; 90-95, 12 à 12,50; 100-105, 9 à 10 fr.; 120-125, 6 à 7 fr. les 50 kilos.

Duras, 22 septembre.

Notre marché aux prunes de lundi dernier 21 courant a été un des plus beaux de la saison, L'animation était très grande et

la vente a été très rapide. Apport. 2.000 à 2 500 quintaux environ

Tout a été vendu. Voici les cours pratiqués :

Les 50-54, de 28 à 30 f . ; 60 64, de 24 à 26 fr.; 70.74, de 18 a 20 fr.; 80-84, de 15 a 18 fr.; 90-94, de 14 à 17 fr.; 100-104 de 12 à 14 fr.; 110-114, de 8 à 9 fr. le tout les 50 kilos.

La cuisson des prunes étant terminée, les marchés qui vont suivre seront très beaux ef neus pensons avoir des apports plus importants encore que ceux faits jusqu'à ce

Lacapelle-Biron, 22 septembre. Apport au marché d'hier : 300 quintaux environ. Tout vendu aux cours saivants: 60 64, 20 à 21 fr.; 70-74, 18 à 19 fr.; 80-84, 15 à 16 fr.; 90 94, 13 fr.; 100-104, 10

TERRIBLE SUPPLICE L'Onguent Foster à Villefranche comme à Cahors

Que de nuits sans sommeil, les hémorroïdes irritantes, désolantes et affolantes, vous ont fait passer! Quelle agonie elles vous ont causée le jour! Pourtant il y a un remède réel. Lisez: Mme Vve Gaffier, 29, rue Durand-de-Montlauzeur, à Villefranche-de-Rouergue, nous dit : « Voilà cinq ans qu'à la suite d'une constipation opiniatre, je souffrais d'hémorroïdes, par moments les douleurs étaient si fortes que je ne pouvais pas rester au lit; j'étais très affectée et je n'avais plus d'appétit quand on me parla des guérisons opérées par l'Onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors. En effet, après trois jours d'applications régulières, j'éprouvais un grand bien-être et avant même que ma boîte fût épuisée, j'étais heureusement débarrassée de la pénible affection qui m'avait causé tant de tourment. Je certifie exact ce qui précède et vous auto-

rise à le publier ». Les hémorroides, l'eczema et autres affections de la peau, causent un tourment affreux et déprimant ; le sommeil est troublé la nuit, les nerfs sont continuellement surexcités. L'Onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente : eczé-ma, hémorroïdes, varicelle globuleuse, acné, engelures et toutes démangeaisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. L'Onguent Fostes est en vente chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'interêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable Onguent Foster, et refusez toute imitation ou subs-

Bulletin Financier

Paris, 23 septembre.

Le marché a été faible en raison de l'incertitude qui règne au sujet de la réponse de l'Allemagne à la note franco-espagnole et de la mauvaise tenue des places étran-

La Rente française fléchit à 95,82. Les fonds russes sont en baisse. Le conselide est à 88,30, le 3 0/0 1891 à 74,05, le 1896 à 72,15 et le 5 0/0 nou veau à 100,10. L'Extérieure espagnole recule à 96,40,

le Portugais, à 62,30. Le Ture, sur le bruit d'une crise ministérielle, réactionne de 93,50 à 93,02.

Les chemins français ne sont pas cotés à Parmi nos établissements de crédit, la Banque de Paris s'inscrit à 1519 et le Crédit Lyonnais à 1219.

L'action Rente Foncière se traite à 442.

SOUDURE AUTOGÈNE

Soudure de fers, fonte, cuivre, bronze, avec la soudure autogène, Soudure des brides, bouchage des fissures, raboutage des tuyaux et pièces diverses. Bouchage des trous dans les pièces coulées. Confection de réservoirs pour hautes pressions. Recharge des coussinets en bronze. Soudure de pièces cassées de toutes

MACHINES AGRICOLES Recharge d'arbres mécaniques gripés Vente de machines d'occasion

A VAPEUR BATTEUSES DE TOUTES FORCES

Charrues Bravant S'adresser à M. PONS Fils, mécanicien à St-Pierre-Lafeuille (Lot).

A Vendre UN BOGHEY

UN CHEVAL et un HARNACHEMENT COMPLET

Le tout en très bon état S'adresser au Bureau du Journal

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMORILE

un COUPE Très léger, en excellent état.

S'adresser au Bureau du Journal.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans donne des primes à ses clients.

Nul commerçant, nul industriel n'ignore combien nos Compagnies de Chemins de fer attachent d'importance au prompt déchargement des wagons dès qu'ils sont arrivés à destination.

C'est qu'en effet une journée seulement perdue sur le voyage de chaque wagon équivaut en fin d'année, pour nos grands réseaux, à une diminution de matériel de plusieurs milliers d'unités.

Les transporteurs disposent depuis longtemps du droit de percevoir des frais de stationnement quand le délai de déchargement est dépassé.

La Compagnie d'Orléans est entrée dans une nouvelle voie ; elle accordera des primes quand, au contraire, le délai ne sera pas utilisé en entier.

En principe pour les wagons à décharger en gare, ce délai est d'un jour, à la condition toutefois, que le destinataire ait été avisé de l'arrivée des wagons la veille avant 6 heures du soir. Si cette condition n'est pas remplie, le délai s'accroit de 24 heures et comme d'autre part, les dimanches et les jours fériés ne sont pas comptés, il arrive que certains destinataires ont 2 et même 3 jours pour opérer le déchargement.

Dans le but de les inciter à se hâter et à libérer plus rapidement le matériel, la Compagnie d'Orléans accordera une prime pour chaque journée gagnée sur le délai.

Cette prime de 2 fr. pour les wagons ordinaires est portée à 3 fr. pour les wagons d'une capacité ègale ou supérieure à 20 tonnes.

Voilà pour les wagons livrés en

La Compagnie d'Orléans s'est également préocupée d'accélérer le passage des wagons sur les embranchements particuliers.

Chacun sait que les wagons sont mis à la disposition des propriétaires d'embranchements pour une durée fixée à 6 heures dans la plupart des cas et moyennant la perception d'une taxe locative de 0 fr. 12 par tonne de contenance des wagons. Dans le calcul de la durée du séjour. les heures de nuit (6h. du soir à 6h. du matin) ne sont pas comptées, de sorte qu'un wagon livré l'après-midi, à 2 heures, par exemple, peut être conservé par l'embranché jusqu'à 8 heures du ma-

tin du lendemain. Enfait, dans bien des cas, l'embranché serait en mesure de restituer ce wagon le jour même, quitte à pro-

longer la journée après 6 h. du soir, mais jusqu'ici il n'y avait aucun intérêt, et le matériel roulant séjournait inutilement sur les embranchements.

Dorénavant, un wagon livré l'aprèsmidi et restitué le jour même sera exonéré de la taxe locative de 0 fr. 12 par tonne Les wagons livrés chargés et restitués chargés et qui, de ce fait, sont assujettis à la double taxe seront exonérés de cette double taxe.

Ainsi, un wagon de 20 tonnes livré à une heure de l'après-midi et restitué chargé à 7 h. du soir bénéficiera d'une prime de 4 fr. 80. Ce sont là des avantages sérieux pour le Commerce.

Ces deux nouvelles dispositions, prévues pour la période de trafic intense, sont mises en vigueur depuis le 15 août dernier.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3º classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et Sur présentation d'un certificat du Maire

de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, du 20 août au 25 octobre inclus; le retour devra s'effectuerdans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maxi-

mum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est étendu jusqu'au 10 novembre inclus, pour l'aller, aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueiliette desdits raisins; ces ouvriers pourront effectuer leur voyage isolément à l'aller et

GRANDS MAGASINS DU

PARIS -

Les plus vastes et les plus beaux du Monde, Maison de confiance fondée depuis plus d'un demi-siècle

SAISON D'HIVER

Les **Grands Magasins du Louvre** prient les Dames qui n'auraient pas reçu le superbe Catalogue des Hautes Nouveautés Parisiennes pour la Saison d'Hiver, d'en faire la demande pour le recevoir par retour du courrier. Envoi franco sur demande de nos collections complètes d'échantillons de

tous les tissus et tous les catalogues de Modes, Trousseaux, Ameublements. Toutes les commandes, sans exception, sont expédiées franco de port à partir de 25 francs.

Représentants

demandés par ancienne et importante maison Huiles d'olives. Fortes remises. Ecrire à Froidefond frères, à Salon, (Bouches-du-Rhô-

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine

de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER

75. Boulevard Gambetta Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gerant : A. Courslant

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPERATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

Pharmacie spéciale pour la Préparation des Ordonnances LA MEILLEUR MARCHÉ DE LA RÉGION

Médicaments de 1er Choix. - Fournisseurs : Dausse, Poulenc, Bayer, etc., etc.

Directeur: PAUL GARNAL, Pharmacien de 1º Classe

Diplôme de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot. - Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS · Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) · CAHORS

Laboratoire de parfumerie

Eau de Cologne p' toillette lit. 6,50 demi-litre. 3,25 » quart de lit. 1,75 en flacon de 0,70 et de..... 1 fr. Eau de Cologne pour friction à 65º et très parfumée litre.. 4,50 demi-litre. 2,50

Savons à la glycerine le pain: 0.20: 0.30 et 0.40 Savons anglais imperium parfume-

ry, 0,60, 0,75, 1 et 1,25 le pain Lotion antipelliculaire

arrête la chute des cheveux et

fortifie le cuir chevelu	I III
le demi litre	4,50
le flacon	2,50
le demi	1,75
Elixir dentifrice rouge le demi-litre	6 fr.
— le quart	3,50
et en flacons de 2,50; 1,75;	1,25
Elixir dentifrice jaune le flacon	1,50
Pâte dentifrice à la glycerine	an bi
solidifiée la boite	0,80
Poudre dentifrice la botte	0,60
Brosses à dents depuis	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR
Alcool de menthe Anglaise	
le flacon	1,50
le demi	0,90
Thymol sodé antiseptique	
pour la toilette le litre	6 fr.

» le demi-litre 3,25

Vaporisateurs tous modèles

Laboratoire de pharmacie

Vin complet, puissant reconstituant, Régénérateur du sang, Kola, Coca, Jus de viande, glycérophosphates de chaux.

Le demi-litre..... 2,50

Vin de Kola titré, à la noix de Kola fraiche.

Vin de quinquina titré Vin composé Kola, Coca, Quinquina.

La Phosphiode remplace avantageusement l'huile de foie de morue et constitue le meilleur des dépuratifs et le plus énergique des reconstituants. Employée avec succès pour combattre furonculose, anémie, rachitisme, neurasthénie, rhumatismes.

Le flacon 2 fr. au lieu de 3 fr.50.

Approvisionnement complet de Spécialités pharmaceutiques.

Entrepôt d'eaux minérales

Sels de Vichy - Sels de Vals en paquets pour fabriquer soi-méme un litre d'Eau minérale gazeuse de Vichy ou de Vals.

Produits recommandés

Spécialités de la Pharmacie

Chocolat en tablette, rigoureusement pur cacao et sucre.

Thés de Chine extra, provenance directe en boite métal de 0.60 1 franc et 1,25.

Cabinet de Bandages

Grand choix d'objets de pansement et d'hygiène

Bandages. - Bas à varices

Douches d'Esmarck Ceintures ventrières

Ceintures de grossesse

Gants pour frictions

Eponges de Toilette

Poires en caoutchouc

Tube caoutchouc pour Douches Thermomètres pour malades

Crachoirs de poche

He Cahors à Libos

25 m 29

36

42

55

58

7 22

7 33 7 39

6

Mercuès.....

Douelle (Arrêt) Parnac.....

Luzech.....

Castelfranc

Prayssac (Arrêt)

Puy-l'Evêque Duravel.....

Soturac-Touzac

Fumel. LIBOS

PARIS (Orsay).....

LIBOS.... dép.....

Fumel Soturac-Tonzac Duravel

Puy-l'Evêque

Prayssac (Arrêt)

Castelfranc Luzech....

Parnac..... Donelle (Arrêt)

Mercuès..... CAHORS. - Ar....

Saint-Cirq, halte

Conduché

Saint-Géry.....

Vers.....

Arcambal.....

Cabessut, halte.....

CAHORS. - Ar

21

32

PARIS (Orsay)..... 10 55:

De Libos à

Pulvérisateurs à vapeur

42 49

7元 12 20

29

7 28 ± 7 50 ± 1

8 22 8 46 22

Cahors

24 34

41

55

23

3

10

33 marin 42

57

10

3

12

Grâce à l'organisation de son service spécial d'expédition la Pharmacie expédie dans tout le département.

(SERVICE D'ETÉ 1908)

739 5 (1) 121 23 (3) 35 1125 42 (4)	ouse à Paris par Cahors
OMNIBUS EXPRESS RAPIDE EXPRESS DIRECT OMNIBUS 10	16 (2) 1140-1128 1132 (*) 4 122 1136 700 EXPRESS OMNIBUS DIRECT EXPRESS RAPIDE OMNIBUS OMNIBUS 1 o classe. 1 o 2 o 3 class. 1 o 3 cl. 1 o
Gignac-Cressensac. 7 21 — — — 1 47 7 53 CAHORS. \{arr. \dep. \dep	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
Saint-Denis-Catus. 9 13	- 8 52 7 44 11 9 11 17 17 5 56 9 11 8 4 11 46 11 22 11 47 17 18 4 19 40 8 36 12 22m. 2 58 - 12 15 s. 7 6 4 36 m 12 29 3 4 - 12 47 10 32 - 10 46 4 45 - 8 56 10 41 - 10 55

8 15

9 17

6 43

5 35

1 21

2 23

	TO THE OWNER OF	-	-	-	-	-	DOMESTIC OF STREET	THE PARTY OF THE P	- 10 TO 10 A SI	STATE OF THE	4 12 30 14	-	113.11	N. Parket		100
Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac							Le Buiss	on à	St-	Deni	s-p	rès-	Ma	rtel	122	
PARIS (Orsay) départ.		STATE OF THE PARTY		10h	518.	10h	AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN	Le Buisson. dép.	*	16	39 =	11h	1	3	40	-
St-Denis-les-Martel Vayrac	1000000	47 ut 55 m	10 7 E	2	52	7	50 5	Sarlat	Mar Lat	7	37	12	1	4	51	-
Bétaille (arrêt).	5	59	*	2	5	8	2	Cazoulès	at		1		41	5	31 .	
Puybrun	6	7 18	11 8	2 2	13 23	8	11 22	Souillac	METERS IN	18		E E	21532	6	80.0	
Port-de-Gagnac	6	25	*	2	30	8	30			1000	25 :	12		N. C.	2	10
Laval-de-Cère Lamativie	6	35 55	>	2 2	38 58	8	40	Le Pigeon	8 10	10	58	1	85	6	17	
Siran (arrêt)	7	11	>	3	14	9	22	BaladouArrêt	8 14		> ms	1	12	6	21	
La Roquebrou		26	*6	3	31	9	37	Martel	8 21	11	28	1	20	6	29	
AURILLAC arrivée. Aurillac à St-Den		près	-Marte	el e	t Pa	aris	Mark Street	St-Denis-pM. ar.	8 31	11	45	1	30	6	40	1
AURILLAC départ	4h	215	> 910	1 9	123	124	50=	St-Deni	s-près	-M	artel	au	Bu	iss	on	
La Roquebrou		88	3110	19	52 5	3	33 =	S-Denis-pMd.		1-100	54				15 5	10
Siran(arrêt) Lamativie		21 39	*	10	22	4	46	Martel	,	7	8		>	12	29	1
Laval-de-Cère	5	58	>	10	40	4	21	BaladouArrêt	,	7	14		>	12	35	1
Port-de-Gagnac Bretenoux-Biars	6	6	7 37	10	48	4	29			7	D.C.	PLEE	nest	12		1
Paybrun		27	7 59	The state of	9	4	48	Le Pigeon	S Chira	1	19		100	L	10	-

Damadi vio		The second second	110	12 0	111241 0010000000000
Laval-de-Cère	5 58)	10 40	4 21	1 81 .0 (III) . 1 8 1 1
Port-de-Gagnac	6 6	*	10 48	4 29	BaladouArrêt
Bretenoux-Biars	6 17	7 37	10 59	4 39	Le Pigeon
Paybrun	6 27	7 59	11 9	4 48	ne rigeon
Bétaille (arrêt).		* ile	11 15	4 54	Souillac
Vayrac		8 27 E	11 21	5 1	The state of the state of
St-Denis-leg-Martel		8 36	11 28	5 8	Cazoulès
PARIS (Orsay) arrivée.	*	*	10 55s.	4 45m.	Sarlat
Nota. — Les jours de foires à soir et arrive à St-Denis à 7 h. 1					
De Sarl	at à C	ourdor	1 0 5 0 5		De

De Sarlat à Gourdon De Gourdon à Sarlat SARLAT. 9 125 1 295 8 345 GOURDON. 7 365 11 *5 5 6 6 6 6 7 6 7 6 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	ir et arrive à St-Denis à 7 h. 18 soir.	9 0506	Le Buisson. arr. > 6 33	1 10 9 3 21	
Grolejac	De Sarlat à Gourdon		De Gourdon	à Sarlat	N. Adding
	Frolejac 9 31 1 54 3t-Cirq-Madelon 9 36 2 1	8 53 8 58	St-Cirq-Madelon	7 51 11 15	5 5

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris EXPRESS 6 32 4 55 8 » 8 22 4 56 5 16 5 27 5 42 5 52 5 58 Assier 12 15 5 Gramat 12 55 11 20 Rocamadour.... 1 26 | 11 31 4 27 4 42 4 48 5 12 10 35 10 45 Montvalent 1 57 11 51 St-Denis-p.-{ ar. . 2 12 Martel | dép. 2 21 9 56 11 59 Quatre-Routes... 2 39 12 8 \(\frac{1}{2} \) > \(\text{ } \) 10 58 Turenne...... 3 7 > \(\frac{1}{2} \) 6 16 11 8 BRIVE..... ar. 3 54 12 33 7 6 11 43 PARIS (Orsay)ar. > 10 55 4 45 8 43 Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) dép. | 10h 14m 12 53 BRIVE..... dép. Turenne Quatre-Routes. 37 28 15 36 St-Denis-près-(arr. 23 45 16 Martel | dép. 27 51 Montvalent..... Rocamadour 2 15 56 Gramat 2 30 57 2 Assier 51 27 58

10

10 29

10 40

11

6 53 7 10

10

36

55

Le Pournel.....

FIGEAC.....

CAPDENAC. arr. dép.

TOULOUSE ... arr.

	and a second conference in the	194	-				
		711180					
A	Do Cale	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	3 6	Y	do	nac	,
	De Caho	I.B	21 4	一些			85
9	CAHORS dép	1 7	11.	1 1	27 ± 36	1 6	2
	Cabessut, halte	7	201	1		6	3
1	Arcambal	7	31	1	47	8	4
	Vers	7	40	1	56	6	4
1	Saint-Géry	7	49	2	17	7 7	
9	Conduché	8 8	299	2 2	24	7	
	St-Martin-Labouval.	8	26	2	33_	7	1
4	Calvignac, halte	8	34	2	41	7	2 3
	Cajarc	8	48	2	55	7	
	Montbrun, halte	8	59	3 3	6	7	4 5
	Toirac	9	9	3	16	8	
	Lamadeleine	9	22	3	29	8	1
	CAPDENAC. — Ar	9	34	3	45	8	4
	PARIS (Orsay)	1 10	55	The same		30 1	100
	De Capd	ena	AC :	à C	Call	Ole	9 6
				THE STATE OF		1 10	0
	PARIS (Orsay)	8 7	35s.	10	49 =	5	3 5
	CAPDENAC. — Dép Lamadeleine	7	36 g 36 g	11	mat mat	5	5
	Toirac	7	46	11	10	6	1
S.	Mentbrun, halte	7	54	11	18	6	2 3
	Cajare	8	6	11	27	6	3
	Calvignac, halte	8	16	11	37	6	4 5
H	St-Martin-Labouval	8	25	11	43	6	5